

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR.

*Ministère royal de l'Intérieur*

N<sup>o</sup> 336

Dossier concernant l'Exposition Universelle  
de Londres — Mission confiée  
au Sr. Vanden Broeck, Membre  
Surveillant du Bureau.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

de Dép. 1<sup>re</sup> Série.

Bruxelles, le 4 Mars 1851.

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.



Messieurs,

Division.  
SECRETARIAT GÉNÉRAL.

N<sup>o</sup> 3347

N. B. On est prié de rappeler dans la réponse : le chiffre de la Division, ainsi que le N<sup>o</sup> d'enregistrement.

ANNEXE.

Je vous prie de vouloir bien mettre à la disposition de la Commission belge pour l'Exposition universelle de Londres, les caisses qui se trouvent dans les caves du Musée & dont elle pourrait tirer parti pour l'emballage de quelques œuvres de sculptures.

Comme plusieurs œuvres de cette nature figureront à cette exposition, il a été jugé nécessaire d'envoyer à Londres un agent qui pût en surveiller le déballeage & le placement, & leur donner

Sous

En att. A la Commission administrative du Musée Royal de peinture & de sculpture. (M<sup>r</sup> Warez, Président.)

Tout les soins nécessaires.

M<sup>r</sup> Van den Broeck, surveillant  
-maître du Musée me paraît convenir  
fort bien à cet effet, et mon intention  
est de le désigner si, comme je le pense,  
Messieurs, vous n'y trouvez pas d'inconvé-  
-nient pour le service du Musée. Sa  
présence de M<sup>r</sup> Van den Broeck à Londres  
ne serait d'ailleurs nécessaire que pen-  
-dant un mois au plus.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma  
considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Cuvier

Musée royal  
de  
Peinture  
et de  
Sculpture  
n. 336.

4

Bruxelles, le 6 Mars 1851.

M. le Min. de l'Intérieur

M. le Min.

Pour nous empêcher de  
vous faire connaître en réponse  
à v. l. du 4 de ce mois, 5<sup>e</sup> Jan,  
N. 5577, que nous ne pouvons  
pas d'ici convenir pour le  
service du Musée à ce que  
le Surveillant-Musées  
soit chargé de surveiller  
le déballage et le placement  
des œuvres que les Sculpteurs  
Belges <sup>désirent</sup> proposer ~~de~~  
faire figurer à l'Exposition  
Universelle de Londres.

Pour avoir sujet de  
penser, M. le Ministre, que  
est employé remplira de  
la manière la plus saine  
faisant la mission que  
vous nous proposez de lui  
confier.

Très agréé, M. le

Le Président

Le Secrétaire

V. M.

de Dép.  
me Série.

Bruxelles, le 29 Mars 1851.



MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

*2<sup>e</sup> Division*  
SECRETARIAT GÉNÉRAL.

26° 896.  
5577.

N. B. On est prié de rappeler dans la réponse : le chiffre de la Division, ainsi que le N° d'enregistrement.

« ANNEXE. »

*M. Lepoint,*

Comme suite à votre lettre du 6 mars courant, n° 336, j'ai l'honneur de vous informer qu'un congé d'un mois est accordé au surveillant-mouleur, le S<sup>r</sup> Van Der Broeck, à partir du 30 de ce mois, pour se rendre à Londres, afin d'aider au placement & à l'arrangement des objets envoyés de Belgique à l'Exposition universelle de l'Industrie.

Le Ministre de l'Intérieur,

*Quoy*

A. M. la Commission administrative du Musée Royal de Peinture & de Sculpture.